

L'Espace Loisir Culture (ELC) de Montmirail (Marne) organise sa

# 7<sup>ème</sup> BOURSE MULTICOLLECTION

Affiches, B.D, bibelots, bijoux, capsules, cartes postales, dés à coudre, disques, étiquettes, fèves, figurines, jouets, journaux, livres, marque pages, médailles, miniatures, monnaies, montres, parfums, pin's, porte clefs, poupées anciennes, publicités, télécartes, timbres, vieux papiers, etc...

**DIMANCHE 16 MARS 2025 de 08 h00 à 17 h00**

**Salle Roger Perrin, avenue Charles de Gaulle, (près du cinéma Don Camillo) à Montmirail**

- L'an dernier, nous avons eu le plaisir d'accueillir 63 exposants et 633 visiteurs. Cette année, nous continuons à diversifier la nature des collections présentées afin d'offrir aux visiteurs un panel de collections plus diversifiées. Les placomusophiles seront regroupés sur la scène pour faciliter les échanges de ce type de collections. Les exposants de capsules seront limités à 2 tables de capsules.
- La location se fait par table de 1,20 m x 0,80 m au prix de 7 € la table - 1 table gratuite pour les adhérents de l'ELC hors adhérent « Collections ».
- Ouverture des portes pour les exposants dès 6 heures .
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation.
- Le bulletin d'inscription devra être accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de E.L.C - MONTMIRAIL (Chèque encaissé après la manifestation) ou par virement bancaire en précisant le nom de l'exposant et le nombre de tables souhaitées pour la bourse multicollecion.  
**IBAN: FR76 1020 6000 5104 0178 7000 022**
- Un café vous sera offert lors de votre installation
- Pour la collation du matin et le repas de midi, nous vous proposons une petite restauration au bar ou livrée sur votre emplacement à **réserver et payer lors de votre accueil sur place:**

Type de collation proposée	Prix unitaire	
Viennoiserie : croissant ou chocolatine	1,50 €	
Sandwich Jambon ou Rosette et cornichons	3,00 €	
Croque-Monsieur au jambon	2,50 €	
Chips	1,00 €	
Gaufre nature ou au sucre	1,00 €	
Gaufre au nutella	1,50 €	

Le Comité d'organisation

# BULLETIN D'INSCRIPTION POUR LA 7<sup>ème</sup> BOURSE MULTICOLLECTION DE MONTMIRAIL Le DIMANCHE 16 MARS 2025

A retourner au plus tard, le 07mars 2025 à Gérard Dieusaert,  
28 rue de la Chaussée, 51210 MONTMIRAIL Tél : 06 05 00 09 37

NOM et Prénom : .....

Né(e) le ..... à ..... Département : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... / .....

email : .....

Carte d'identité N° .....

Délivrée le ..... Par ..... **(Joindre une photocopie recto-verso)**

N° d'immatriculation de votre véhicule : .....

N° du registre du commerce (**Kbis à joindre** pour les professionnels) : .....

Réserve ..... table(s) à 7 € la table, soit ..... euros (chèque ou virement) (1 table gratuite pour les adhérents de l'E.L.C.)

Nature des collections présentées (barrer ce qui ne vous concerne pas):

Bandes Dessinées	Bibelots	Bijoux	Capsules
Affiches	Cartes postales	Dés à coudre	Disques
Etiquettes	Fèves	Figurines	Jouets
Journaux	Livres	Marque Pages	Médailles
Miniatures	Monnaies	Montres	Parfums
Pin's	Porte-clefs	Poupées anciennes	Publicités
Télécartes	Timbres	Vieux papiers	Autre : Précisez ci-dessous

Particularités souhaitées pour l'emplacement

Je déclare sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement intérieur de la bourse dont le texte figure au verso.

Le règlement sanitaire imposé par le préfet de la Marne à cette date sera appliqué pour notre manifestation,

Je joins mon paiement par **chèque** à l'Ordre de « **E.L.C de Montmirail** » ou par **virement** ainsi que la **copie recto verso de ma pièce d'identité ou mon document Kbis.**

Date : ..... **Signature** : .....

## Règlement intérieur de la Bourse multicollecion de Montmirail

- Article 1 : Ce règlement s'applique à tous les exposants de la Bourse multicollecion organisée par l'ELC (Espace Loisir Culture) de Montmirail. Elle se déroule à l'intérieur de la salle Roger Perrin, avenue du Général de Gaulle à Montmirail.
- Article 2 : La Bourse est ouverte à tous : collectionneurs et professionnels. L'inscription est nominative, tout changement devra être signalé au plus tôt. Toutes les collections sont autorisées sauf les uniformes, armes, insignes ou emblèmes retenus dans l'article R.6451 du Code Pénal.
- Article 3 : L'ELC met à disposition des exposants des tables de 1,20m x 0,80m au tarif de 7,00€ l'une ainsi que des chaises et des grilles d'exposition pour les exposants adossés à un mur (aucun accrochage n'est autorisé sur les murs). Les présentoirs installés par les exposants devront être de dimension raisonnable. L'adjonction de toute surface supplémentaire ou installation susceptible de gêner la circulation dans les allées est interdite. Les placomusophiles devront se limiter à 2 tables de capsules et seront regroupés en priorité sur la scène pour faciliter les échanges.
- Article 4 : Les demandes d'inscription se feront à l'aide d'un bulletin accompagné du paiement par chèque bancaire établi à l'ordre de « ELC de Montmirail » ainsi qu'une copie recto-verso de la carte d'identité ou un extrait Kbis (pour les professionnels). Tous ces documents peuvent être transmis par mail pour ceux qui paient par virement bancaire. **Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.** L'attribution des tables se fera par ordre d'arrivée des inscriptions et en fonction des types de collections présentées. La réservation sera confirmée par courriel (ou courrier postal si vous joignez une enveloppe timbrée).  
En cas de désistement après le 10 mars, sans motif valable, la réservation ne sera pas remboursée.
- Article 5 : L'accueil des exposants se fera à partir de 06H00. Un badge par personne présente leur sera remis (caution de 5€ par badge, rendue après 17H00). Les emplacements non occupés après 09 heures seront redistribués. Par respect pour le public, **les exposants doivent être présents à leur stand, les tenir garnis et ouverts de 08H00 à 17H00.** L'exposant ne pourra pas démonter ou sortir du matériel avant l'heure de clôture.
- Article 6 : Les exposants particuliers s'engagent à :
  - ne vendre que des objets personnels et usagés (article L 310-2 du Code du commerce),
  - ne pas participer à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile, (Art R321-9 du Code pénal),
  - ne pas être commerçant(e).
- Article 7 : Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui, à leur avis, troublerait le bon ordre ou la bonne moralité de la Bourse ou ne respecterait pas le matériel mis à disposition, ceci sans qu'il puisse leur être réclamé d'indemnisation d'aucune sorte.
- Article 8 : Toute vente « à la sauvette » dans la salle ou ses abords est formellement interdite. Les ventes ou échanges ne peuvent se faire que sur les tables louées par les exposants ou mises à disposition sur la scène..
- Article 9 : Pour des raisons évidentes de sécurité, les exposants s'engagent, après avoir installé leur stand, à stationner leur véhicule sur l'un des deux parkings mis à leur disposition à proximité immédiate (moins de 100m) de la salle ( Parking « Géraudet » avenue Charles de Gaulle et parking « Salle Perrin et Cinéma » rue de la Molotte), Ils y seront dirigés par un bénévole de ELC.
- Article 10 : Les organisateurs se déchargent de toute responsabilité concernant: vols, dégradations, incendie, bagarre, etc... pouvant survenir à leur stand.
- Article 11 : Les exposants sont tenus de vérifier que leur assurance de responsabilité ou autre soit étendue à cette manifestation.
- Article 12 : L'enceinte de la manifestation est un lieu public, l'entrée des animaux y est interdite par la mairie
- Article 13 : Tout manquement à l'application du présent règlement entraînera l'exclusion de l'exposant aux prochaines Bourses organisées par ELC. Pour retrouver une place l'année suivante, il convient de rester jusqu'à 17h00 pour le plaisir de nos visiteurs.

En conclusion, nous ne saurions terminer le présent règlement sans préciser que la rigueur des articles qui le régissent ne préjuge en rien des rapports amicaux que nous souhaitons entretenir avec vous. L'organisation d'une telle manifestation ne peut fonctionner correctement qu'avec la participation et l'adhésion de tous dans le respect de nos intérêts communs. Il serait fort regrettable que nous soyons amenés à agir à l'encontre d'un manquement au présent règlement et nous sommes persuadés que vous aurez comme nous le souci de voir se réaliser de manière parfaite cette manifestation.

Nous vous souhaitons une agréable journée lors de la manifestation.

PS: Les modifications par rapport à 2024 sont surlignées